ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Dimanche, 26 décembre 1899 (6 Nivôse, An 108 de la République), 360e jour de l'année, 6e jour de l'hiver. Lever du soleil 7 h. 55, coucher, 4 h. 06.

MAIRIE. — Le Maire en l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 2 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Fermés à midi.

MARCHE AU BETAIL. — Rue de l'Abattoir, à 2 h.

MARCHÉS. — Grande-Place et place de la Liberté.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 2 h. à 9 h. du soir.

COURS PUBLICS. — Langue anglaise, cours de demoiselles, 1re, 2e et 3e années, de 6 heures à 7 heures 1/2 du soir.

Cours de jeunes gens, 1re, 2e, 3e années, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Langue allemande, 2e cours, de 8 heures à 9 heures 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciale, cours de 2e année de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

FÊTES SCOLAIRES LAIQUES

Dimanche et lundi, ont eu lieu des fêtes organisées par des associations d'anciens élèves des écoles laïques.

Seul, le sympathique directeur de l'école de la rue des Arts, M. Gautier, avait eu la politesse de nous adresser au sujet de la fête annuelle de son association une invitation et un communiqué.

Les autres, imitant l'exemple donné par M. Isore à la fête tout récente de son association, avaient négligé de nous faire part des fêtes organisées.

Qu'importe que M. Glaise (qui ne souhaite qu'une chose, c'est qu'on lui laisse l'ancien repu local Gantelet) en comme délégué cantonal, ou d'autres directeurs d'écoles manquent de courtoisie à notre égard ? Nous défendons le principe de l'enseignement laïque : nous le défendrons malgré ceux qui marchent sur les traces des Diligent ou autres Faidherbe : les hommes passent, les idées subsistent.

Revenons à la fête de l'Association des Anciens élèves de l'école de la rue des Arts.

Le président de l'Association, M. Vitou, l'ouvrier-greffier-palmé, brillant par son absence.

Quelqu'un de nos amis s'en étonnait dimanche soir, et cependant, cette éclipse n'avait rien de surprenant.

M. Vitou, quand il a décision ministérielle à palmiste, craindrait trop de se compromettre actuellement, en assistant à une fête scolaire laïque ; que penserait la section cathodique de l'O. S. E. P. ?

Le concert a eu un grand succès.

Nous devons tout spécialement signaler MM. Delouis (pas celui du *Journal de Roubaix*), un comique de désopilant ; Pilon, Gerty, Bulté, Wagner, etc., qui ont été très applaudis.

C'est, en résumé, un gros succès dont une bonne partie revient aux dévoués organisateurs et, en particulier, à M. Gautier, le distingué directeur d'école.

Remarqué dans l'assistance : MM. Bourbon, inspecteur ; Monvoisin, délégué cantonal ; les docteurs Delattre, Dole, etc.

G. LESUR.

Dans les douanes. — M. Emile Dubus, sous-brigadier à Roubaix, vient d'obtenir la médaille d'honneur réservée à cette administration.

Les vols. — Ainsi que nous le disions hier un habitant de la rue du Curtiguy, 9, M. Lefrancqs, marchand de nouveautés, a été victime d'un vol de numéraire, mais la somme enlevée au tiroir-caisse de 800 francs ne s'élève qu'à 3 francs.

Les malfaiteurs ont topéré pendant le sommeil des époux Lefrancqs, et ils durent, à l'audace de pénétrer, en leur présence, dans la chambre à coucher, pour y accomplir son larcin.

Rien n'est encore venu mettre la police sur la trace des malfaiteurs.

— Emilie Cauwenberg, âgée de 20 ans, servante à Mons-en-Barœul, demeurant rue Jacquard, a été arrêté dimanche matin, à dix heures, aux Halles Centrales, au moment où elle venait d'enlever trois morceaux de viande à l'étal de 3 bouchers. Elle a été écrouée au poste du 2e arrondissement.

— Nous avons parlé dernièrement d'un vol de bonneterie, commis au préjudice de M. Schenk, opticien, 22, rue des Longues-Haies, une arrestation par flagrant délit a été déjà faite.

Une ménagère, Léonie Barvacque, âgée de 32 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Desrumeaux, 1, inculpée de complicité de vol a été également arrêtée.

Elle a été mise en liberté provisoire en raison de l'état de son mari est malade et des soins qu'exigent ses petits enfants.

— On vient d'enlever 4 coussins dans la nuit de dimanche à lundi, chez M. François Eyckewaert, âgé de 30 ans, fabricant de calorifuge rue de Rome, 1.

Dimanche soir, vers 10 heures 1/2, M. Eyckewaert était sorti avec sa femme qui était allée rue de Mouvaux, chez des amis ; lui s'était rendu au café-concert Bandouin.

Vers minuit, ils ne purent rentrer chez eux, la porte étant fermée au verrou. Ils durent gagner un terrain vague qui donne rue de Fibore, et escalader le mur de la cour pour rentrer dans leur domicile.

Là, ils constatèrent qu'un carreau d'une fenêtre de la cuisine avait été brisé, qu'on avait fait jouer l'espagnolette (pour pénétrer dans la maison.

Enfin, ils virent que tous les meubles avaient été fouillés de fond en comble et qu'une montre de dame, en argent, avait été enlevée à un tiroir de lavabo, de la chambre à coucher du 1er étage.

Plainte a été déposée au commissariat du 1er arrondissement où une enquête a été ouverte, par les soins de M. Lachez.

— Mme Desbarbieux, ménagère, rue de la Balance, a été soulagée, dimanche, sur le marché de la Grande-Place, de son portemonnaie contenant une dizaine de francs.

Plainte a été déposée à la police.

Renversé par une voiture. — Un enfant de 10 ans, Duflot Oscar, demeurant rue de la Balance, 133, a été renversé, hier matin, vers 11 heures, par une voiture de place.

Le docteur Dupre, qui a soigné l'enfant, a constaté qu'il avait la jambe droite fracturée et l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu.

Chute dans le canal. — Un jeune homme de 16 ans, Henri P..., demeurant rue Christophe-Colomb, jouait à la boule hier matin, vers 11 heures, au quai de Calais, avec des camarades, lorsqu'en voulant s'emparer d'une boule, il roula dans le canal et la glace cédant sous son poids, il disparut dans l'eau.

Fort heureusement, un habitant de la rue de Tourcoing, M. Voitout, tendit à ce jeune homme son parapluie, et, aidé d'un camarade, il réussit à retirer le jeune Henri P..., de sa périlleuse position.

Après avoir reçu des soins à l'estaminet Désir, boulevard d'Hellemmes, le jeune P... a pu regagner son domicile.

Mort subite. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, un inconnu entrait chez M. Dubar, cabaretier, 26, rue des Fabricants.

Il y avait beaucoup de monde et nul ne fit attention à l'arrivant.

Quelques instants plus tard, au moment de fermer, M. Dubar s'approcha de l'homme qui semblait accroupi, étant assis sur une chaise, devant l'éveiller, mais il constata qu'il était froid et que le sang s'échappait d'une de ses jambes.

Aussitôt, on alla chercher un docteur qui ne put, en arrivant, que constater le décès de l'inconnu ayant succombé à la rupture d'une varice.

Hier matin, le cadavre sur lequel il n'a été trouvé aucun papier pouvant établir son identité, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un noyé. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des jeunes gens revenant de Wattrelos et suivant le bord du canal, en arrivant quai de Lorient, entendirent du bruit dans l'eau.

S'approchant ils virent un homme qui se noyait.

Aussitôt ils mirent tout en œuvre pour le sauver, mais ne parvinrent qu'à retirer un cadavre sur lequel on trouva un livret au nom de Amaurisse Désiré.

On suppose que le malheureux trompé par le brouillard, s'est noyé accidentellement.

Le corps a été transporté à la morgue.

Natation. — Le Comité de la Roubaisienne informe les gymnastes que les cours de natation qui avaient lieu tous les mardis seront suspendus jusqu'au second mardi de janvier inclus.

Socialisme et patriotisme. — Paraîtra prochainement « SOCIALISME ET PATRIOTISME », par J. Vingtras, secrétaire du Cercle d'Etudes sociales, avec préface de Jules Guesde.

Les accidents des travailleurs. — Le 19 décembre, un accident est survenu chez Prouvost frères et Barenne, rue d'Ilet.

Le nommé Boisseux Victor, rent eur, âgé de 19 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Ghestenne, a eu le petit doigt de la main droite écrasé par une étoupile.

Le docteur Delecuillerie a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Le 18 décembre, un accident de travail s'est produit chez Meyer et Boquillon, rue de Sébastopol.

Le nommé Zousse Louis, homme de peine, âgé de 42 ans, demeurant à Wattrelos, s'est contusionné le gros orteil du pied droit.

Le docteur Lepers a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu le 18 décembre au peignage de l'Espeule.

Le nommé Collens Emile, chauffeur, âgé de 21 ans, demeurant à Croix, en déchargeant ses feux, s'est brûlé le pied droit.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 20 décembre, un accident est survenu au peignage de l'Espeule.

Le nommé Brocvieille Henri, trieur, âgé de 25 ans, demeurant rue d'Avelghem, a reçu sur la main le brancard d'une brouette à balles, il en est résulté une ablation de l'ongle de l'annulaire de la main droite.

Le docteur Lepers a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Henri Huyghe et Cie, boulevard de Strasbourg, 225, le 22 décembre.

Le nommé Valmaere Camille, homme de peine, âgé de 23 ans, demeurant rue de l'Ommelet, cour Lefrot, s'est fait un effort aux reins en soulevant un madrier.

Le docteur Lepers a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Le 20 décembre un accident de travail s'est produit chez Grau et Ducoulombier, rue Bouchart.

Le nommé Delit Louis, homme de peine, âgé de 22 ans, demeurant à Wattrelos a eu le medius écrasé entre 2 platis.

Le docteur Debuchy a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 20 décembre, un accident est survenu chez Motte-Bossut fils, boulevard Gambetta.

Le nommé Maurice Dhont, bacleur, âgé de 23 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Jeanrin, est fait arracher l'ongle du medius droit entre la roue du chariot et le couvre roue.

Le docteur Picquet a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Le 15 décembre, un accident est survenu chez Mathieu Abel et Manceaux, boulevard Gambetta.

Le nommé Surmal Henri, tisserand, âgé de 31 ans demeurant rue de France 100, a reçu un coup de navette au côté du contusionnant le thorax.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu chez E. Ferrier et fils, rue d'Ilem.

Le nommé Masure Alexis, fileur, âgé de 47 ans, demeurant impasse Nabuchodonosor, 82, en tombant sur le bord d'un casier a buisetés s'est contusionné le thorax.

Le docteur Lepers a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 18 décembre, un accident de travail s'est produit chez Toulemonde Destombes, rue Bernard, 41.

La nommée Frayez Elisa, bobineuse, âgée de 18 ans, demeurant rue Pouriroy, cité Lamiers, 8, s'est coupée l'index gauche en cliquant le tambour d'une machine doubleuse.

Le docteur Corckes a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu chez Motte et Blanchot, boulevard de Beaurepaire.

Le nommé Bertin Georges, bacleur, âgé de 20 ans, demeurant rue d'Antoing, s'est fait une entorse au poignet en tombant dans un escalier.

Le docteur Godefroy a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Chez Ch. et Alph. Scrépel, rue de la Tuilerie 10, le 16 décembre, le nommé Fournier Jules, profession teinturier, âgé de 19 ans, demeurant rue de Tourcoing, en portant un paquet de laines s'est contusionné le gros orteil gauche.

Le docteur Godefroy a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Théâtres et Concerts

Théâtre Couvreur. — Plus de cent personnes n'ont pu trouver place dimanche soir au théâtre de la rue Archimède pour assister au spectacle.

Il n'y a rien d'étonnant à cela, car le spectacle avait de quoi contenter les gens les plus difficiles : un drame pour ceux qui aiment les poignantes émotions, une comédie bouffe pour les rieurs, et un opéra comique pour les amateurs de musique. Le tout a été rendu d'une façon impeccable.

Pour être juste il faudrait citer tout le monde. Le COURRIER DE LYON a été un succès pour Messieurs Angelo, Germain Couvreur.

Dans « LE PARADIS » c'était un feu rire d'un bout à l'autre de la pièce. Félicitons particulièrement Poinsbichot (Couvreur), Grosillion (Bracco), le baron Fluchart (Moriel père). Du côté des dames Renée Henriot rendait le rôle de Claire Faupin d'une façon admirable au point de vue de la distinction et des manières.

Pour finir, « les Voltigeurs de la 32e. » Cet opéra comique a été très goûté du public sincères félicitations à Mmes Lejeune (Nicolette), Dorothée (Couvreur) et Bracco, un tout petit sergent vraiment Flambard.

L'orchestre a très bien marché ainsi que les chœurs. En somme bonne soirée qui laissera un bon souvenir à ceux qui y ont pu prendre place.

Hippodrome-Théâtre. — La poignante pièce à thèse de Vacquerie JEAN BAUDRY, a été rendue d'une façon unanimement remarquable.

Nous avons admiré sans réserve, Mmes Sady-Pety et Dubuisson, MM. Sady-Pety, Gaillard, Mentons, qui ont été saisissants de vérité et de vérité.

LA PAPILLONNE a été un réel succès pour M. Sady-Pety, qui a enlevé avec une verve incomparable le rôle de Champignac.

Mme Dubuisson a montré une grâce exquise et donné une expression vraiment captivante au rôle de Constance : il est impossible d'être plus jolie et plus enjôleuse qu'elle, avec un sourire aussi doux et aussi câlin : comment un mari peut-il tromper une femme aussi rassurante.

Mme Sady-Pety a été excellente dans le rôle de Frédolin un caractère intensif de naïve.... gauchère.

Bonne soirée, mais petite salle.

Le Concert de la Fraternité. — C'est dimanche soir qu'a eu lieu à la Coopérative « La Paix » le concert organisé par la Société de secours mutuels « La Fraternité » au bénéfice de ses membres nécessiteux.

La vaste salle était trop petite pour contenir les nombreuses personnes qui y étaient venues. Le concert a été des plus brillants et le succès a dépassé toutes les espérances.

A l'issue du concert une tombola a été tirée. Voici les numéros gagnants :

4089, 3009, 3833, 2689, 4740, 415, 5.3, 408, 1191, 604, 1.22, 719, 2129, 1.6, 704, 67, 1321, 48., 109, 3481, 4481.

25, 402, 3520, 3089, 841, 2319, 233, 4498, 112, 442, 34., 939, 1954, 2432, 1988, 3131, 1427, 1010.

870, 639, 4163, 509, 1931, 04., 817, 55, 2354, 1218, 3063, 1282, 397, 4507, 527, 597, 4.23, 530.

Les lots qui ne seront pas réclamés pour le 30 janvier prochain seront acquis au bénéfice de l'œuvre.

Cyrano de Bergerac. — Nous avons récemment annoncé à nos lecteurs une toute dernière représentation de CYRANO DE BERGERAC, et cette heureuse nouvelle a provoqué dans le public de notre ville le mouvement d'intérêt sur lequel étaient en droit de compter MM. Moncharmont et Luguet, directeurs de cette vaste entreprise. Nous sommes en mesure d'ajouter aujourd'hui que les adieux de CYRANO DE BERGERAC auront lieu le dimanche 31 décembre prochain en matinée à 2 h. 1/2.

La pièce sera montée exactement comme aux auditions précédentes avec les mêmes et excellents artistes et la même richesse de mise en scène. Rien ne sera négligé pour que l'œuvre magistrale de M. Edmond Rostand retrouve les son succès habituel et les acclamations d'une assistance sincèrement enthousiaste.

C'est assez promettre, certainement, pour que notre théâtre voie encore une de ses plus belles séances.

LE ROI DES CAFÉS

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

En vente, gros et détail : 64, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 25 décembre 1899

NAISSANCES. — André Bécu, rue du Chemin de fer 61. — Noël Warlaumont, rue de la Potennerie. — Hector Grossemy, rue Monge, 95. — Marcel Catteau, rue de la Croix-des-Champs-Elysées, 15. — Noémi Rapp, rue du Fontenoy, cour Bonnemant, 3. — Paul Pacey, rue Ingres, 60. — Yvonne Noël Do Dehe, quai de Halluin, 165. — Germaine Denys, rue d'Arcole, cour Vereux-Lauwers, 3. — Henri Boels, boulevard Gambetta, 238. — Marie Tyssen, rue des Oyseaux 15.

DÉCÈS. — Victor Riche, 1 rue des Parpaints, 43. — Arthur Dekoninck, 1 jour, rue Long-Haies, 29. — Pierre Dekoninck, 1 jour, rue Long-Haies, 29. — Désir Noëme, 11 mois, rue Sainte-Rose, 24. — Julie Pollaert, 65 ans, rue Jean-Jaurès, 67. — Alphonse Lombaert, 4 jours, rue de l'Alma, 26 bis. — Sophie Leporcq, 72 ans, rue Franklin, 75. — Marie Dehaene, 2 ans, rue Meyerbeer, 1. — Albert Charles, 22 ans, rue de la Quatin, 15. — Gilles Dimpre, 4 ans, rue Leverrier, 22. — Marguerite Lemaire, 4 mois, rue Daumesnil, 41. — Isabelle Lefebvre, 41 ans, rue de Flandres, 33. — Amédée Bouchez, 26 ans, rue de Blanchemaille, 72. — Edouard Dupuis, 87 ans, rue Pierre Lagrange. — Jeanne Martel, 63 ans, rue Blanchemaille.

LE NORD

LILLE

CHOSES MUNICIPALES

La Nouvelle Salle des Mariages

La nouvelle salle des mariages de Lille a été récemment inaugurée. Les travaux commencés il y a plusieurs années sont enfin terminés, grâce à l'activité et à la bonne admin istration de la municipalité. Sa description ayant été donnée par les journaux locaux, nous présentons aux lecteurs quelques notes sur les boiseries de la salle d'attente et le conclave où elles étaient autrefois.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, les assemblées du magistrat, c'est-à-dire de l'administration municipale, se tenaient dans le Conclave. C'est là que les devanciers de nos conseillers, en permanence aux époques des fameux sièges de 1667, 1708 et 1792, ont signé les capitulations honorables, et la lettre patriotique répondant aux Autrichiens.

Cette partie de l'hôtel de ville, qui, avant 1661, servait de chapelle, nous rappelle, depuis Philippe le Bon, duc de Bourgogne jusqu'au maire André, bien des personnages et des faits dont le souvenir est gardé dans notre histoire locale. Elle est aujourd'hui une des rares curiosités archéologiques de notre cité. C'est, en effet, la seule pièce ancienne qui nous reste du Palais de Rihour, lequel fut acheté par la ville au souverain en 1664 pour remplacer la halle échevinale.

Les lillois, que l'histoire de leur ville intéresse savent que dans la nuit du 17 au 18 novembre 1916, un incendie détruisit une partie de leur édifice municipal. A la suite de cet événement, le magistrat examina plusieurs projets de restauration. Celle-ci n'était pas encore achevée en 1714 et on sait que l'année précédente, il fut résolu de décorer le Conclave, qui pourtant avait été épargné par les flammes. Ses parois circulaires furent donc recouvertes de tapisseries de haute-lisse, les autres lambrissées, et Arnould de Vuez peignit les tableaux qui en garnissent encore le haut jusqu'à l'hémicycle.

Par résolution du magistrat en date du 12 septembre 1912, De Vuez reçut une première somme de 2000 florins. Ce jour là, cet artiste présenta les dessins de 2 tableaux et proposa d'en faire d'autres, qu'il exécuta dans la suite. Ces dessins, au nombre de 5, sont conservés au Palais des Beaux-Arts ; ils sont repris au catalogue Lenglart sous les n° 830-834. Le plus grand tableau, représentant le jugement dernier, fut payé 1200 florins. Le prix de chacun des 4 autres fut réduit à 1000 florins. Ceux-ci sont de mêmes dimensions et ont pour sujet la Femme adultère, le Jugement de Salomon, la mort d'Ananie et l'Innocence de Suzanne reconnue. Le 20 août 1714 on payé à De Vuez 2000 florins comprenant le solde de son compte et 1000 florins de gratification « à cause de son grand travail. »

Par ordre, en date du 17 octobre 1712, les chassis dessus tableaux, en bois de sapin de deux pouces, furent construits par Jean François Gombert, maître menuisier à Lille. Le 10 janvier 1713, il reçoit 250 florins pour avoir livré 3 chassis. Un 4e lui est payé 94 florins, 16 patars, le 13 juin 1714. Dès le 24 décembre 1712, Gombert avait demandé à recevoir le coût de son travail, avant la livraison des toiles pour ce qu'il y « a apparence que les tableaux à achever ne le seront pas de sitôt. »

Claude Franchomme, maître menuisier à Lille, qui a reçu le 10 novembre 1712, 350 florins pour avoir dessiné les plans pour le rétablissement de l'hôtel-de-ville », adresse une requête au magistrat le 9 mai 1713, pour obtenir les 400 florins qu'il demandait. Il n'a, dit-il, encore rien reçu pour les plans qu'il a livrés pour la construction des boiseries à faire au Conclave. Ces plans lui furent payés 48 florins le 22 juin 1713.

Des obstacles entravèrent sans doute la prompte exécution de ce travail, car on n'est que le 18 novembre 1717 que le magistrat résout « de faire travailler incessamment à la boiserie et autres ajustements nécessaires au Conclave. » Le 11 décembre suivant, les plans présentés par le trésorier de la ville, Nolanie des Verquains sont acceptés pour être exécutés et le 18 le travail est adjugé pour 3150 florins à Franchomme, l'auteur desdits plans et à Philippe-Andre Cuvelier, aussi maître menuisier à Lille.

L'acte d'adjudication fait une longue et minutieuse description du travail des boiseries. Il dit par exemple, que les ouvrages devront être faits tous de bon bois de chêne de Hollande, bien sec, sans nœud, sans aubun, ni rougeur, ni pourriture.

Il indique l'épaisseur que le bois devra avoir aux différents endroits des sculptures et moulures du lambris, des trumeaux, des panneaux, des cadres, des bancs et des trois portes. Des deux portes de côté, l'une sera dormante. La menuiserie devra être achevée avant le 15 juillet 1718, et ne pas dépasser 3 pieds de hauteur.

La pièce sera montée exactement comme aux auditions précédentes avec les mêmes et excellents artistes et la même richesse de mise en scène. Rien ne sera négligé pour que l'œuvre magistrale de M. Edmond Rostand retrouve les son succès habituel et les acclamations d'une assistance sincèrement enthousiaste.

C'est assez promettre, certainement, pour que notre théâtre voie encore une de ses plus belles séances.

Pour 1240 florins, Franchomme devra exécuter tout « ouvrage au-dessus de monseigneur le maye, compris les figures et ornements qui y sont, » la garde entière avec le plancher au-dessus et le rétablissement des vieux dossiers... le grand lambris et le fond, sous le grand tableau, avec les chambranles intérieurs des portes et toutes les sculptures autres que celles attribuées à Cuvelier.

Pour 420 florins, ce dernier devra « les quatre grandes fenêtres avec tous les bancs, marches et sous-marches, le bureau de MM. les greffiers (4) avec leurs bancs, un petit bureau pour M. le mayeur... les dossiers des bancs de retour, les grandes portes, les chambranles extérieurs et toutes les sculptures des portes, etc. »

Le travail devait être fini le 31 décembre 1718. Le 15 janvier suivant il est examiné par Jean Claude Bassouville et Claude Quinez, maîtres menuisiers à Lille. Les experts le trouvent bien et durement fait selon les devis et conditions données et même augmenté et embelli plus que dessus le dessin. Il n'y a à reprocher que quelques pièces de rencharge aux cadres où d'ailleurs, c'est la manière de l'art de travailler.

Pour leur salaire les deux maîtres ont demandé chacun 6 florins.

A la suite de cette expertise les entrepreneurs demandent une gratification pour ce qu'ils ont fait de grands frais en voulant assurer au travail plus de solidité et plus de durée. Franchomme a dépensé plus de 800 florins au dessus du prix inné pour sa part. Cuvelier fait remarquer qu'il a dû employer du « tapisserie gros bois », que depuis « le bois est renchéri » et qu'il n'a pas fait « de rencharge ». Il demande pour ce qui le concerne une nouvelle expertise.

Le 19 mai 1719, on déclare qu'il y a lieu de lui accorder les 120 florins 2 patars qu'il réclamait pour travaux extraordinaires.

Nous n'avons pu découvrir les sujets des tapisseries et groupes de sculpture qui complétaient la décoration du Conclave, mais nous en connaissons les auteurs.

Le 19 janvier 1717 le sculpteur Lillois Barthélemy Arion reçoit 192 florins pour « groupes et le 25 une somme de 152 florins est attribuée à un autre sculpteur Lillois pour « ouvrages de son stil. »

« Pour avoir travaillé et livré la tapisserie » on paie le 20 février 1700 florins à la veuve Jacques Deletombe née Marie Tannemaker. Le 6 mars Paul Joseph Laloy, tapissier, touche 182 florins pour ses débours au sujet de la tapisserie. Le 7 octobre une 2e fois verdier qui a livré pour couvrir la tapisserie lui est payée 4 florins 17 patars, et un tapis rouge avec fleur de lis 16 florins 10 patars. Enfin il reçoit encore 30 florins 2 patars pour avoir doublé ladite tapisserie.

Bien que le travail des boiseries fut terminé le 31 décembre 1718, et le 15 juillet 1718, les 3.000 florins dûs aux entrepreneurs leur ont été payés le 6 février 1719, et le 16 mai Cuvelier reçoit les 120 florins qu'il avait réclamés.

Une gratification de 60 florins est partagée, le 6 février, entre les entrepreneurs et aussi Jacques Lecomte et Nicolas Leroux. Ce dernier, peintre, a encore reçu 338 florins pour avoir travaillé de son état au Conclave.

Le vernissage de la boiserie est payé, le 15 avril, 29 florins, à Jean-Baptiste Druart et Jean-Baptiste Laens.

Le 13 mars 1719, Paul Lambert reçoit 22 florins pour la livraison de deux sonnettes et autres menus objets.

Le 5 mai 1711, on avait payé 21 florins 15 patars à Louis Delacenne pour un « rideau de toile de coton livré pour les vitres du Conclave. » Enfin tout ours pour le Conclave, un de tableau fut commandé à Arnoud de Vuez, puisque le 6 février 1720 celui-ci en reçoit 150 florins. Ce tableau représente « le Christ en croix accompagné de plusieurs figures ».

On sait par ces documents, que les dépenses pour l'aménagement du Conclave s'élevèrent à plus de 13.000 florins. Dans ce chiffre, on y voit figurer comme œuvre et travaux d'art :

les tableaux pour 6.500 florins
les boiseries pour 3.225
les tapisseries pour 2.100
et les sculptures pour 324

Les boiseries du Conclave font une belle décoration à la salle d'attente des mariages, et il est juste de remercier la municipalité de les avoir ainsi sauvées de l'oubli.

Un Lillois.

Conférence sur Beethoven. — M. Kufferath, directeur du Conservatoire de Bruxelles, fera le 29 décembre prochain, dans la salle du Conservatoire, une conférence sur Beethoven, sa vie et ses œuvres.

Voici le programme de cette intéressante soirée.

1. Notice sur Beethoven. M. Kufferath. — 2. Commentaire du trio en ré majeur op. 70. — 3. Trio en ré majeur, pour piano, violon et violoncelle. Allegro vivace e con brio Largo assai ed espressivo. Presto. Mlle L. Ray, MM. Ch. Queste et Ed. Flaquet. — 4. Commentaire sur la Sonate « Clair de Lune » op. 27. — 5. Sonate « Clair de Lune » pour piano. Adagio. Allegretto, Scherzo. Presto agitato. Mlle L. Ray. — 6. Commentaire du Concerto en ut mineur, op. 37. — 7. Concerto en ut mineur, pour piano, avec accompagnement d'orchestre. Allegro con brio. Largo. Rondo allegro. Mlle Ray.

L'orchestre sous la direction de M. Emile Rotez, directeur du Conservatoire, président d'honneur de l'Union.

Singulière trouvaille. Une caisse portant l'inscription : produits alimentaires a été trouvée boulevard Vauban.

On constata, en l'ouvrant, que les produits alimentaires étaient tout simplement des isolateurs en faïence pour poteaux télégraphiques.

Comment cette caisse est-elle venue à cet endroit, c'est ce que nous ignorons, mais nous l'apprendrons sans doute par l'enquête qu'a ouverte M. Bilion, commissaire de police du 5e arrondissement.

Suicide. — Hier matin, vers 11 h. 1/2, des voisins ont trouvé pendu à la clef de la porte de sa chambre la nommée Henriette Vote, 61 ans, Vve Hosdez, demeurant 19, rue St-Genois.

Le docteur Hochstetter appelé aussitôt n'a pu que constater le décès.

Elle avait plusieurs fois déjà manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

Tentative de vol avec effraction. — Hier vers 5 heures moins le quart du soir, des passants remarquaient que la porte de la Pharmacie Canonne, rue de Béthune, était fracturée.

Ils se mirent aussitôt à la recherche des élèves en pharmacie qu'ils ne tardèrent pas à découvrir, puis se rendirent au poste de police du 1er arrondissement pour y requérir un agent.

L'agent de faction rue de Béthune se mit à la porte de la Pharmacie, pendant que les élèves se rendaient au commissariat du 1er arrondissement dont fait partie la rue de Béthune.

Un agent arrivé presque aussitôt pénétra dans la maison et visita les appartements particuliers du pharmacien, ainsi que ceux des élèves, sans découvrir la moindre trace.

Il est probable que les voleurs auront été dérangés et qu'il se seront enfuis avant de commettre leur méfait.

Blessé par un car. — Hier soir, vers 9 heures, Henri Mulester, 60 ans, demeurant, 49, rue des Robleds, se trouvait à St-Asère en état d'ivresse et juste au moment où passait le car 0, il tomba et eut l'index de la main droite écrasé.

M. le docteur Richez lui a prodigué les premiers soins et le blessé a été reconduit à son domicile.

LA CHANSON DU RIRE

Voici la chanson patoise qui a obtenu le premier prix au concours de la *Fête du Rire* :

L'S AVANTACHES D'ÉT' SANS CH'VEUX

Un d'nos chochous, in quéqu's couplets bien (ries,
D'eun' *tiet' sans ch'veux*, nous montre les mal- (heurs :
Tout accordant qu'*elle* a ses méchants rires,
J'veux li prouver qu'cheull' *tiete* a ses dou- (ceurs :
.. On n'a pu b'soin d'huile et d's aut's ar- (tifices,
On peut s'passer, et... ch'est avantageux :
Du perruquier avè tous ses malices
Quand on n'a pus d'cheveux (bis).

II

Eune on deux fos par mos, chez l'homme es- (piègue
Vous vous rindez, pour *les* fair' raccourcir ;
Perdant vo' tour, chinc, six fos ch'est la (fogue.
D'gramint d'patteinche i' faut là s'en rinir ;
Si vos mettrez qu'mint ch' que l'taille ch' dot (pte,
I' vous dit : « Non, cheull' mod'-là ch'est trop (vieux » :
On n'perd point d'temps et on est mat' de (ic ti te
Quand on n'a pus d' cheveux (bis).

III

Imprijonné dins l' camisol de forche
Vo' cou serre, manquant d' respiration ;
Tronnant toudis dins l' peur qu'on vous (cerche
I' n' pour cha, qu'eun' maigueur distraction ;
Car vo tondeux, comme eun' vrai ca nanette,
Biagu' tout vaillant ; vous ochenne d'sin (nieux ;
On est a s'n aise, on n' sert point d' marion- (nette
Quand on n'a pus d' cheveux (bis).

IV

Comme sorte l'eau d'un tonnau d'arro- (sache,
Ches maudits ch'veux s'éparpill'tent sur (vous ;
Vous catouillant tous l's indrots d'vo visa- (ge,
Intrant dans l's yeux, les ripdant même (pedrious ;
Indi'ferints, si cheull' pos' vo's canaie,
Frémiss et cheaux continu'lement les gieux ;
On n'risque point quequ'fos d dev'nir aveule
Quand on n'a pus d'cheveux (bis).

V

Vos crins copés, ch'est l'jour du peigne des (broches.
Vous rachat l'peau comme on étrit un vach
Puis, ch'comme vant tant les friction et les (douches
Qu'vous è's forche d'li dir'que cha vous va.
Dins l'fond d' vo' cœur vous d'mandez qu' (feich' vite,
Vous invoyez au diable ch' l'audacieux :
Awi, awi, dans corvée on l'S'rite
Quand on n'a pus d' cheveux (bis).

VI

Fémaillotté, contint, vlie on s'acquitte :
Quinz' ronds pour li, et deux pour'lu gar- (chon ;
Mais, n' pinsez point, que ch' tondeux vous (flach' quitte
Sans vous montrer les artiq's de s' maison ;
Eu faux chignon ou d's odeurs pou' Madame,
Pour vous : savons, fourbell's, diverints (outils ;
On n'est point sciépa' ch' l'imbétante réclame
Quand on n'a pus d' cheveux (bis).

VII

Tout maudichant cheull' bien vilain' cou- (tume,
Vous v'la dins l'rue. Ah ! l'pus bieau ch'est (ich' !
Neuf fos sur dij. vo' cerveau chope un (rhume
Pindant huit jours, vous fait's : Atchi, atchi !
Ah ! que d'ouvrage avec chou' l' pauv caboche
On s'anouque tout l'temps pou' n'point resor- (morveux !
On éparaisne aussi des mouchos d'poche
Quand on n'a pu d'cheveux (bis).

A travers le Département

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

HAZEBROUCK. — **Accident en gare.** — M. Duchâtel, originaire d'Hondschotte, employé à la Compagnie des Chemins de fer des Flandres, a été tamponné, mercredi, vers six heures du soir, en gare d'Hazebrouck.

Relevé grièvement blessé, il a été transporté d'urgence à l'hôpital d'Hazebrouck.

L'amputation de la jambe gauche a été faite. L'état du malade est grave.

BAILLEUL. — **La protection alimentaire.** — On nous écrit :

Le café et le sucre ont toujours circulé sans passavants dans les villes frontières, ayant plus de 12000 habitants. Aujourd'hui la Douane a donné à ses agents l'ordre de saisir tout porteur de ces denrées. D'où perturbation chez les épiciers et conséquence de l'augmentation prochaine du café et du sucre.

La vie n'est pas encore assez chère et il faut que ce soit encore les ouvriers, eux-mêmes qui fassent cette cherté en votant constamment pour des députés ultra protectionnistes Pichon, Dansette, Lemire, etc., etc.

Nos voisins les belges, allemands et anglais ont ces objets à trois quarts en moins. Les anglais paient leur sucre 60 cent. le kilog.

IMMENSE INCENDIE

à La Gorgue

Un incendie très violent s'est déclaré dimanche dans l'Amidonnerie Lecomte et Cie, à La Gorgue.

Le feu a pris vers 3 heures et demie de l'après-midi dans la salle de séchage de l'amidon.

Les pompiers de La Gorgue-Estaires, étant impuissants à se rendre maîtres de l'incendie en demandèrent par téléphone le secours des pompiers d'Armentières.

Une section de ceux-ci, conduite par le Lieutenant Lecibère et Drumez, arriva par le train partant d'Armentières à 5 h. 37.

A 11 ou 12 heures, les pompiers d'Armentières sont rentrés chez eux, tout danger étant conjuré.

On continua toute la nuit et la matinée de lundi à arroser les décombres.

La salle des machines a pu être sauvée.

Les dégâts atteindront environ 375,000 fr.

Il y avait assurance pour 460,000 fr.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — **Chute.** — M. le docteur Bauda, en allant rendre visite, dimanche matin, au moment du verglas, à M. de Silva fils, professeur de dessin au Lycée, est tombé et malheureusement dans la cour de la maison rue Sainte-Anson, qu'il a eu le bras et qu'il a fallu le reconduire à son domicile.

Accident de tramway. — Dimanche, à 9 h. du soir, Mme Robert-Lepage, demeurant rue de